

Programme d'accompagnement à la plantation

Contenu du programme

- Visite technique individuelle : disposition des haies, choix des essences, conseils techniques (travail du sol, plantation, entretien), choix du paillage.
- Fourniture de plants locaux d'un an.
- Fourniture de paillage biodégradable.
- Suivi technique.

À la charge du planteur

- Préparation du sol.
- Plantation.
- Entretien.

Plantations éligibles

- Sur la zone des communes couvertes par le PAT.
- En réponse aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau.

Vos opérateurs techniques

COMMUNES, PARTICULIERS :

Arbres et Paysages d'Autan

20, route de Ticaille, 31450 Ayguesvives
05 34 66 42 13 – apa31@free.fr
www.arbresetpaysagesdautan.fr
avec le financement
du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

PERSONNES PUBLIQUES OU PRIVÉES SOUMISES AU RÉGIME SOCIAL AGRICOLE :

Conseil Général de Haute-Garonne

Direction de l'Agriculture, du Développement Rural
et de l'Environnement (DADRE)
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9 – 05 34 33 48 21
developpement.rural@cg31.fr – www.cg31.fr



Qu'est-ce qu'un captage d'eau potable ?

C'est un dispositif de prélèvement d'eau potable. Cette eau peut provenir d'une source, d'un cours d'eau, d'un barrage ou d'une nappe souterraine, et peut subir un ou plusieurs traitements avant d'être distribuée à la population.

Qu'est-ce qu'une zone d'alimentation de captage ?

Ce sont les surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Territoire concerné

Le périmètre de la zone de captage d'eau de Cap Blanc est à cheval sur les communes de Lavelanet de Comminges et Cazères, soit environ 760 ha.

Ce captage puise une eau issue d'un mélange d'eau souterraine, la nappe d'accompagnement de la Garonne, et d'eau superficielle, le canal de Tuchan. Ainsi, la pollution détectée dans l'eau prélevée se fait par infiltration, et tout impact en surface peut entraîner des conséquences dans le sous-sol.

Ce périmètre est traversé par le canal de Tuchan, et par les ruisseaux du Garagnon et de l'Aygosseau.

Réalisation : Arbres et Paysages d'Autan,
Conseil Général de Haute-Garonne, Régie Intercommunale
d'Eau et d'Assainissement de Cazères-Couladère
Mise en page : Olivier Bosramier
Dessins et photos : Arbres et Paysages d'Autan,
Conseil Général de Haute-Garonne.

Ce programme est cofinancé par
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 %.



PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES HAIES CHAMPÊTRES POUR AMELIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Programme d'accompagnement
à la plantation de haies champêtres
à destination des agriculteurs, des collectivités
et des particuliers.

Plan d'Action Territorial de Cap Blanc



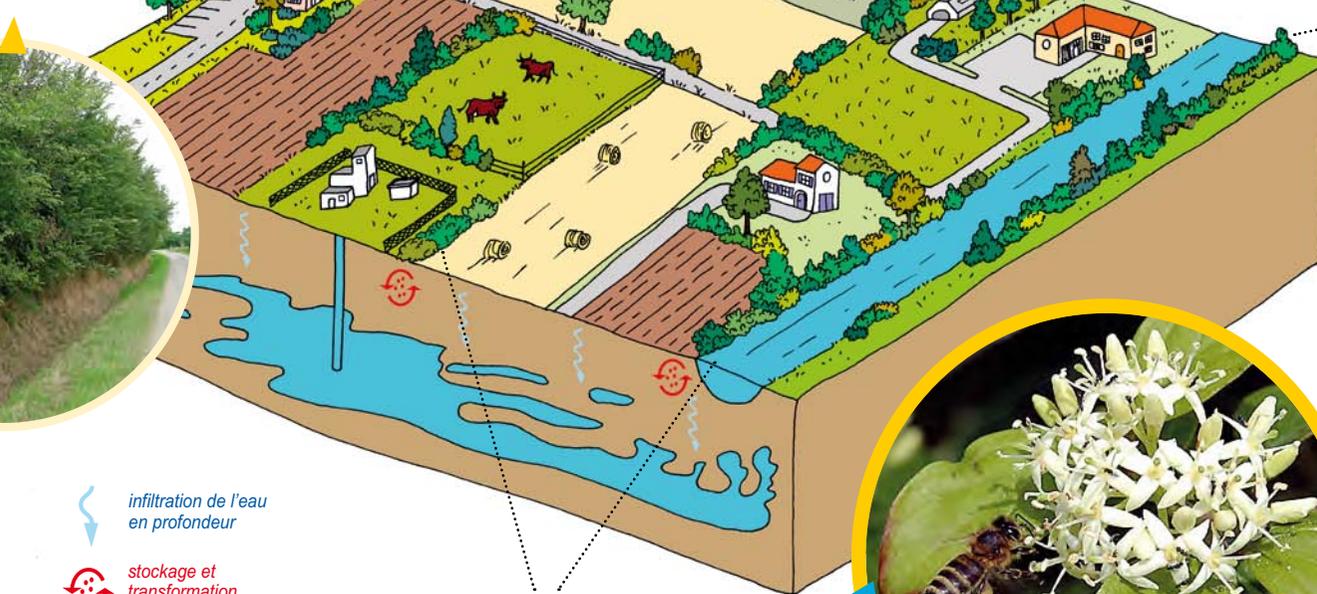
Rôle des haies champêtres dans l'amélioration de la qualité de l'eau: protection des captages d'eau potable

→ Pourquoi des haies?

- pour favoriser la sédimentation, la fixation et la transformation des polluants;
- pour augmenter la capacité de rétention du sol;
- pour créer des milieux riches en biodiversité.

La haie joue un rôle de protection mécanique pour limiter la dérive aérienne des produits. Elle permet de capter les eaux de ruissellement des surfaces imperméables (routes, parking).

Parcelle d'agroforesterie



infiltration de l'eau en profondeur

stockage et transformation des intrants

La haie champêtre accueille les auxiliaires des cultures et les pollinisateurs au sein de la parcelle
→ diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les cultures, au verger et au jardin.



La haie permet de lutter contre la pollution de l'eau: le système racinaire des arbres et arbustes joue un rôle de filtre en prélevant l'azote et en dégradant les pesticides en profondeur.

Pour une efficacité optimale, il faut veiller à:

- **Maintenir** des ripisylves* denses.
- **Maintenir et planter** des haies sur l'ensemble du bassin versant.
- **Assurer** une connexion entre les haies et avec les autres éléments naturels.
- **Accompagner** votre plantation par d'autres actions: mise en place de bandes enherbées, d'un couvert hivernal, gestion différenciée des espaces verts...

* Bandes boisées qui bordent les cours d'eau.

